

## **SERVICE DEPARTEMENTAL DE GESTION DES HEBERGES**

### **1- ORGANISATION DU SERVICE**

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, le département du Nord met en place un service départemental de gestion des hébergés, localisé à Douai dans les locaux du centre des Finances Publiques de Douai, sis 195 rue de Roubaix.

La création de ce service départemental répond à l'objectif de disposer d'une structure spécialisée de taille suffisamment étoffée pour assurer la gestion complexe des hébergés.

Le service départemental de gestion des hébergés, qui bénéficiera d'un encadrement propre, entretiendra des relations particulièrement étroites avec les futurs services de gestion comptable (SGC).

### **2- MISSIONS**

En termes de volumétrie, il aura en charge la gestion de 66 Ehpad et résidences autonomie constitués en budgets annexes (la structure principale, le CCAS ou le syndicat, étant géré dans un SGC).

Il aura pour mission la gestion des hébergés sous les aspects suivants: gestion administrative des dossiers (dont la création des fiches hébergés dans Hélios et leur mise à jour), encaissement des ressources, paiement des dépenses personnelles des hébergés, liquidation de l'argent de poche, relations avec les tutelles et les parties versantes, relations avec la collectivité d'assistance, prise en charge des titres de recette relatifs à l'hébergement, recouvrement contentieux des frais de séjour.

La gestion de ces opérations s'opérera selon une procédure à distance, assimilable à une gestion en mode « SAR » (service d'assistance au réseau), la structure principale étant gérée, comme évoqué supra, par le SGC.

La gestion à distance s'appuiera sur des procédures organisationnelles cadrées et nécessairement partagées entre le service départemental et chacun des 14 futurs services de gestion comptable. D'importants efforts de formation seront déployés avec les équipes en place.

La constitution de ce service sera progressive, conformément au calendrier de déploiement des opérations NRP dans le département du Nord, en particulier celles liées à la création des futurs services de gestion comptable.

Fin 2021, le service départemental sera composé de 7 emplois (1 cadre A+ (ou 1 cadre A\*), 3 cadres B et 3 cadres C).

TOUTEFOIS, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seul un emploi d'un agent B et un emploi d'agent C sera implanté dans cette structure. Pour l'année 2021, compte tenu du faible nombre d'agents à encadrer, l'implantation d'un emploi de Cadre A + ou de Cadre A pour l'encadrement du service est en cours de réflexion et n'est donc pas, à ce stade, définitivement arrêté.